

## Voix

### Lire attentivement toutes les informations

Ce département comprend le chant lyrique, les chœurs et la direction de chœur

#### Chœurs

Vous ou votre enfant est pré-inscrit·e **au chœur** (l'enseignant·e vous indiquera le chœur d'affectation lors du RDV) – présence obligatoire à la réunion :

- pour les chœurs d'enfants et d'adolescents le **mercredi 14 septembre à 18 heures**
- pour les chœurs d'adultes le **jeudi 8 septembre à 18 heures**

Test d'entrée chœurs d'adultes le **mardi 4 octobre**

Vous ou votre enfant est inscrit·e pour un **test de formation musicale** obligatoire le 12 septembre à partir de 17 heures (*enfant ou adulte ayant déjà fait de la formation musicale*)

#### Chant

Vous êtes pré-inscrit·e en cours de chant

Présence obligatoire à la réunion le **8 septembre à 18 heures**

Test de chant le **mardi 27 septembre à partir de 14 heures**

#### Direction de Chœur

Vous êtes pré-inscrit·e en direction de chœur

Présence obligatoire à la réunion le **8 septembre à 18 heures**

Test d'entrée le **mardi 4 octobre à partir de 17 heures** (mais participation au cours dès le 19 septembre)

**L'ordre de passage pour les tests de formation musicale sera affiché au Conservatoire le 7 septembre à partir de 18 heures et sur le site [www.conservatoire-grenoble.fr](http://www.conservatoire-grenoble.fr)**

**Tous les élèves admis devront obligatoirement s'inscrire en formation musicale lors de la permanence du 15 septembre à partir de 17 heures au Conservatoire**

**Début des cours :**

**à partir du 19 septembre 2022 pour les chœurs et la direction de chœur**

**à partir du 28 septembre 2022 pour le chant**